

Réunion Régionale Ministérielle pour la validation et l'adoption du plan d'action régional pour l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest

09 Mai 2017

Banjul, République de Gambie

Discours de Madame Abibatou Babou Wade,
Directrice des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice du Sénégal

Les réalisations du Sénégal dans le domaine de la lutte contre l'apatridie depuis la déclaration d'Abidjan

Selon les estimations de l'UNHCR, il y a au moins un million de personnes apatrides en Afrique de l'Ouest.

Les sources de l'apatridie se trouvent avant tout dans les défaillances législatives. Un autre risque significatif d'apatridie est la difficulté pour beaucoup d'obtenir les preuves de leur nationalité.

C'est dans ce cadre qu'est intervenue la déclaration d'Abidjan, approuvée par les Ministres en charge des questions de nationalité et entérinée par les chefs d'Etats et de Gouvernement des 15 Etats membres de la CEDEAO.

La Déclaration d'Abidjan énonce plusieurs mesures concrètes pour mettre fin à l'apatridie, notamment :

- Adhérer aux conventions de l'apatridie
- Reformuler les législations sur la nationalité
- Eliminer les discriminations basées sur le genre
- Développer des plans d'action nationaux
- Améliorer l'enregistrement des naissances à l'état civil
- Faciliter l'accès à la preuve de la nationalité

Excellences, mesdames et messieurs,

Le Sénégal est conscient du désastre que constitue l'apatridie n'a pas tardé à exécuter ses engagements pris à Abidjan il y'a deux ans.

Adhésion aux conventions internationales sur l'apatridie

- C'est pourquoi, ayant déjà adhéré à toutes les conventions internationales sur l'apatridie il travaille intensément à leur mise en œuvre.

Réforme de la législation sur la nationalité- élimination des discriminations basées sur le genre

• Dans cette dynamique, la législation sur la nationalité avait déjà été modifiée en 2013, consacrant l'égalité de l'homme et de la femme en matière de transmission de la nationalité. Cette révision a eu aussi pour objectif de prévenir des situations d'apatridie qui résultaient du fait que la mère ne pouvait pas transmettre sa nationalité à son enfant ni à son époux.

Depuis la réforme, les acquisitions de la nationalité sénégalaise par le mariage sont les plus fréquentes si l'on se réfère aux statistiques de la DACS : ainsi, pour l'année 2016, 233 demandes ont été satisfaites, soit 67% de l'ensemble des certificats de nationalité délivrés, avec une assez forte prédominance des hommes.

- Actuellement, le Gouvernement du Sénégal travaille sur un projet de Code de l'Enfant dont des dispositions visent à prévenir l'apatridie chez les enfants nés ou trouvés au Sénégal ; ce projet est entrain de boucler son circuit d'adoption.

Amélioration de l'enregistrement des naissances à l'état-civil

- Le Sénégal s'est aussi résolument engagé à trouver des solutions pour s'assurer que toutes les personnes disposent d'un extrait de naissance : à ce titre, 300000 jugements d'autorisation d'inscription tardive de naissance ont été émis dans la campagne des audiences foraines 2015-2016. Cette campagne se poursuit avec la prise d'une nouvelle circulaire autorisant les audiences foraines en 2017.

□ L'Etat a également baissé les prix des démarches pour l'enregistrement tardif des naissances afin de faciliter l'accès aux preuves d'identité: c'est le décret n°2017-229 du 03 février 2017 est venu dispenser des droits de délivrance tous les jugements rendus en matière d'état civil à l'occasion des audiences foraines.

• Le Sénégal est en train de moderniser son état civil en numérisant les actes de naissance pour faciliter et rendre plus fiable l'octroi des extraits de naissance.

Elaboration d'un plan d'action contre l'apatridie

• Le Sénégal a élaboré un plan d'action national de lutte contre l'apatridie en début 2016. Cet exercice a impliqué les efforts de plusieurs ministères et de la société civile, et avec l'aide du HCR le plan d'action apatridie a été élaboré et validé ; il tourne autour des points suivants, (définis par le HCR et la CEDEAO) :

- ✓ Assurer l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie;
- ✓ Améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les populations apatrides (nombre et profil des apatrides)
- ✓ Sensibiliser, informer, communiquer et/ou former la population et les acteurs étatiques et non étatiques concernés sur l'apatridie;

Le plan d'action est actuellement soumis à l'approbation du Gouvernement.

□

La désignation d'un point focal apatridie du Gouvernement- Plaidoyer et sensibilisation des populations et autres parties prenantes

• Le Sénégal a désigné son point focal apatridie en l'organe du Directeur des Affaires civiles et du Sceau du Ministère de la Justice, qui,

- Avec le soutien du HCR et l'appui de la Société civile, mène de nombreuses campagnes de sensibilisation sur l'apatridie et es risques d'apatridie à travers le pays et les médias.